Compte rendu du CTU Plénier du 14 mai 2020

En préambule, il est rappelé que la CGT et ***FORCE OUVRIERE*** avaient alerté le DRHM la veille de la réunion sur les difficultés liées aux modalités de fonctionnement d'un CTU en mode dématérialisé, fonctionnement inconnu à ce jour et tributaire notamment des aléas en matière de connexion informatique. Ils avaient en conséquence demandé le retrait des points de l'ordre du jour soumis à consultation, à savoir les orientations pluriannuelles en matière de développement des compétences et les Lignes Directrices de Gestion VNF en matière de mobilité.

Notons à ce propos que les craintes exprimées sur le bon déroulement de la réunion étaient bien fondées, puisque la visio programmée initialement sur la «conciergerie» n'a pas fonctionné, de nombreux représentants du personnel n'ayant pu se connecter, ce qui a conduit la DRHM à refaire une invitation sur « SKYPE ».

Par ailleurs, pour la CGT qui dispose de trois sièges, seule une élue a pu se connecter, les autres membres n'y étant pas parvenu ou étaient mobilisés au titre des nécessités de service dans le cadre des opérations liées à la reprise d'activité.

I Point sur la crise sanitaire

-Point sur la livraison de masques :

En prenant en compte l'ensemble des livraisons, VNF disposera fin mai d'un stock de 280 000 masques chirurgicaux. Ces masques sont destinés prioritairement aux personnels de terrain.

L'Etablissement a également procédé à l'acquisition de masques en tissu, lavables et réutilisables, destinés aux personnels tertiaires.

Suite à une demande de ***FORCE OUVRIERE*** la dotation des masques en tissus a été portée de 3 à 4 par personne afin que chaque agent dispose de deux jeux de deux masques, permettant ainsi de les laver en alternance un jour sur deux.

Le président a ensuite précisé que VNF n'a pas été autorisé à acheter des masques FFP2, car ils étaient réservés aux personnels soignant.

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Sébastien Beudaert 06 80 40 46 23 ou *sebastien.beudaert@vnf.fr*
Représentant Force Ouvrière au CTU-Plénier & Public
Titulaires : Beudaert Sebastien : *sebastien.beudaert@vnf.fr* – Larroque Dominique : *dominique.larroque@vnf.fr* – Maurer Bertrand : *bertrand.maurer@vnf.fr* – Geoffroy Arnaud : *arnaud.geoffroy@vnf.fr*
Suppléants : Sedlak Patricia : *patricia.sedlak@vnf.fr* – Mondragon Gerard : *gerard.mondragon@vnf.fr* – Martinet Etienne : *etienne.martinet@vnf.fr* – Bridoux Nathalie : *nathalie.bridoux@vnf.fr*

-Point sur la livraison de gel

Le Président indique qu'une première commande de 9000 litres de gel a été réalisée par le siège et distribuée dans les DT. Il ajoute que les commandes ultérieures seront réalisées directement par les DT qui seront libres de traiter avec des fournisseurs locaux sur la base des spécifications arrêtées au niveau central.

Suite à cette présentation, ***FORCE OUVRIERE*** est intervenu pour alerter sur la situation de certains personnels détenteurs de mandats électifs qui rencontrent des difficultés pour participer aux réunions d'instances convoquées par l'administration, en raisons de sollicitations fortes liées à la reprise d'activité.

Le Président a bien noté notre intervention et nous a indiqué qu'il demanderait aux Directeurs Territoriaux d'être vigilant sur ce sujet. Il ajoute que le bon fonctionnement des instances constitue pour lui une priorité, particulièrement dans ce contexte de crise sanitaire.

II Autres sujets d'actualité

a) Modification des dispositions relatives au Compte Epargne Temps (CET) pour les personnels publics :

Le Président indique que l'arrêté du 11 mai 2020 apporte les modifications suivantes, **au titre de l'année 2020 uniquement :**

-Le nombre de jours pouvant être versé sur le CET est porté à 20 jours,

-Le plafond du CET est porté de 60 à 70 jours.

b) Modalités d'application de l'ordonnance du 15 avril 2020 :

Le Président indique que l'ordonnance du 13 mai 2020 prise en application de la loi prolongeant la période de l'état d'urgence sanitaire est venue préciser que la date butoir de la période concernée par l'imposition des congés était repoussée au 31 mai et non au 10 juillet, date de fin de l'urgence sanitaire.

FORCE OUVRIERE dénonce ce retour en arrière du gouvernement, qui avait précisé au départ que la date butoir de prise de congés imposés coïncidait avec la fin de l'état d'urgence. **Or ce n'est pas le cas !**

FORCE OUVRIERE a par ailleurs rappelé sa demande visant à ce que les mesures d'assouplissement du dispositif de crédit débit prises dans le contexte de crise sanitaire pour les personnels soumis à horaire variable fassent l'objet d'une communication aux agents. Le Président a répondu favorablement à notre demande.

c) Titres Restaurants

Le Président annonce qu'il a obtenu la validation des tutelles pour mettre en place des titres restaurants pour les personnels publics, avec une valeur faciale de 5 euros, et ce à compter du 1er septembre prochain. Il ajoute que cette mesure va être concrétisée par une décision du DG, décision dont le projet sera soumis à la consultation du CTU Public qui se tiendra le 29 mai prochain.

FORCE OUVRIERE a pris acte de cette annonce et rappelle qu'elle se bat depuis plusieurs années pour que les personnels publics qui n'ont pas accès aux restaurants administratifs puissent bénéficier de ce dispositif dans les mêmes conditions que les personnels privés, à savoir 9 euros, conformément à l'engagement pris par le précédent DG lors de la création de l'EPA.

III Orientations nationales pluriannuelles pour le développement des compétences

La DRHM présente le dossier, en rappelant que sous cette appellation, il s'agit en fait d'examiner les orientations pluriannuelles en matière de formation.

Les orientations nationales pluriannuelles pour le développement des compétences ont été élaborées en prenant en compte les orientations stratégiques de l'établissement pour les 4 années à venir, à savoir :

- Structurer le réseau pour atteindre les niveaux de service nécessaires à chacune des trois missions de VNF ;

- Promouvoir la logistique fluviale et le transport de marchandises par voie d'eau, au bénéfice de l'économie et de la collectivité ;

- Participer à l'aménagement du territoire en valorisant la voie d'eau et ses abords ;

- Assurer la gestion hydraulique dans le respect des écosystèmes ;

- Faire évoluer le modèle économique de la voie d'eau.

Ces orientations prennent également en compte la transition numérique qui va, à très court terme impacter très lourdement l'ensemble de la société, et donc notre établissement.

Dans ce contexte, VNF a créé un Campus Digital qui permet au personnel d'accéder à une offre de formation numérique, qui vient compléter l'offre classique.

FORCE OUVRIERE prend acte de ces éléments, qui vont permettre de faciliter l'accès à la formation pour une majorité de personnel, mais tiens à alerter sur la situation de certains agents qui sont exclus de la révolution numérique, et qu'il conviendra d'accompagner. Un effort sera également nécessaire en matière d'équipement informatique, comme la crise sanitaire l'a démontré avec le développement généralisé du télétravail.

FORCE OUVRIERE est également intervenu pour souligner les difficultés de plus en plus nombreuses que rencontrent les agents pour aller en formation, compte tenu des plans de charges en constante augmentation du fait des réductions d'effectif.

A l'issue de la présentation, le Président a souhaité reconvertir ce point d'information en point soumis à consultation. Les débats très vifs qui ont suivi cette proposition ont conduit le Président à ne pas y donner suite et à interrompre le CTU. De ce fait les autres points de l'ordre du jour (Lignes Directrice de Gestion Mobilité, présentation de la Direction des Systèmes d'Information et du numérique ont été reportés à un CTU ultérieur, qui sera fixé probablement début juin.

Les élus ***FORCE OUVRIERE***

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Sébastien Beudaert 06 80 40 46 23 ou *sebastien.beudaert@vnf.fr*
Représentant Force Ouvrière au CTU-Plénier & Public
Titulaires : Beudaert Sebastien : *sebastien.beudaert@vnf.fr* – Larroque Dominique : *dominique.larroque@vnf.fr* – Maurer Bertrand : *bertrand.maurer@vnf.fr* – Geoffroy Arnaud : *arnaud.geoffroy@vnf.fr*
Suppléants : Sedlak Patricia : *patricia.sedlak@vnf.fr* – Mondragon Gerard : *gerard.mondragon@vnf.fr* – Martinet Etienne : *etienne.martinet@vnf.fr* – Bridoux Nathalie : *nathalie.bridoux@vnf.fr*